
Commission des relations avec les citoyens

**L'ÉTUDE DES CRÉDITS
2016-2017**

CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES

Question		Page
	Mandats et description des unités administratives	1
	Faits saillants	8
1.	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2015-2016 : a) les endroits et dates de départ et de retour; b) la copie des programmes et rapports de mission; c) les personnes rencontrées; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.); e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé. i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.	9
2.	Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2015-2016: a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; b) les coûts ventilés ; c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc. d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.	10
3.	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant : a) la ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016, et les prévisions pour 2016-2017; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; e) le but visé par chaque dépense; f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.	11

4.	<p>Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.):</p> <p>Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement; b) le but visé par chaque dépense; c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement; <p>Par un professionnel ou par une firme externe:</p> <ul style="list-style-type: none"> d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement; e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité; f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié); g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.; h) le but visé par chaque dépense; i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement. 	12
5.	<p>La liste des dépenses en formation de communication :</p> <p>Organisée par le ministère ou l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement; b) le but recherché par chaque dépense; c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie; <p>Organisée par un professionnel ou une firme externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017; e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications; f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu; h) le but visé par chaque dépense; i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie. 	13
6.	<p>La liste des dépenses en formation de communication :</p> <p>Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes concernées. 	14

7.	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le détail des travaux ou services effectués (but visé); d) la date d'octroi du contrat; e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; f) l'échéancier; g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions. <p>par le ou les cabinets ministériels en 2015-2016, en indiquant:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le détail des travaux ou services effectués (but visé); d) la date d'octroi du contrat; e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; f) l'échéancier; g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions. 	15
8.	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :</p> <p>Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; d) le montant accordé; e) les motifs de la demande; f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats. 	23
9.	<p>Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la liste des soumissions et le montant de chacune; b) la grille d'évaluation des soumissions; c) la justification du choix du soumissionnaire retenu; d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation. 	24

10.	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant, pour chaque contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'échéancier; e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions. 	25
11.	<p>Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement; b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale); c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants; d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé; e) une description de son mandat; f) la date de début de son contrat; g) la date prévue de fin de son contrat; h) sa rémunération annuelle. 	26
12.	<p>Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom du projet; b) la nature du projet; c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; e) les plus récentes évaluations du coût du projet; f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet; h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet; k) Le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : <ul style="list-style-type: none"> - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants. l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics. 	27

13.	<p>Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la photocopie; b) le mobilier de bureau; c) l'ameublement; d) la décoration et l'embellissement; e) le distributeur d'eau de source; f) I le remboursement des frais de transport; g) le remboursement des frais d'hébergement; h) le remboursement des frais de repas; i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : <ul style="list-style-type: none"> I. a) au Québec; II. b) à l'extérieur du Québec. 	29
14.	<p>Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés; b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres); c) le nombre de téléavertisseurs utilisés; d) les coûts d'acquisition des appareils; e) le coût d'utilisation des appareils; f) le coût des contrats téléphoniques; g) les noms des fournisseurs; h) le nombre de minutes utilisées; i) les ordinateurs portables; j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés; k) le coût des frais d'itinérance; l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu. 	30
15.	<p>a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.</p> <p>b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.</p> <p>c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.</p> <p>d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017</p>	32

(par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.

j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.

l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de postes par catégories d'emploi et par

	<p>leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).</p> <p>n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.</p> <p>o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.</p> <p>p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.</p>	
16.	<p>a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2014-2015 et en 2015-2016, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.</p> <p>b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.</p> <p>c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2016-2017 et 2017-2018 et les indemnités de retraite qui seront versées.</p> <p>d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.</p>	49
17.	<p>Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2015-2016 en indiquant pour chacun d'eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'emplacement de la location; b) la superficie totale pour chaque local loué; c) la superficie totale réellement occupée; d) la superficie inoccupée; e) le coût de location au mètre carré; f) le coût total de ladite location; g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisés depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; h) la durée du bail; i) le propriétaire de l'espace loué; j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant. 	50
18.	<p>Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2015-2016, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la ou les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux. 	52

19.	<p>Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2015-2016, en indiquant pour chaque individu :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; b) le titre de la fonction; c) l'adresse du port d'attache; d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; e) la prime de départ versée, le cas échéant; f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus; g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; h) la description de tâches; i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2015-2016; j) le nombre total d'employés au cabinet; k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2014-2015 et 2015-2016; l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : <i>Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.</i> 	53
20.	<p>Liste des sommes d'argent versées en 2015-2016 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne; b) la circonscription électorale; c) le montant attribué; d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme. 	54
21.	<p>Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de la personne; b) le poste occupé; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle; e) la date de l'assignation hors structure; f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu. 	55
22.	<p>Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le poste initial; b) le salaire; c) le poste actuel, s'il y a lieu; d) la date de la mise en disponibilité; e) les prévisions pour 2016-2017. 	56

23.	<p>Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2015-2016, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :</p> <p>a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) prévisions pour 2016-2017; c) par catégorie d'âge.</p>	57
24.	<p>Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :</p> <p>a) le nom de la personne; b) le poste occupé et le nom de l'organisme; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale; e) l'assignation actuelle; f) la date de l'assignation hors structure; g) a date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).</p>	58
25.	<p>Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2015-2016, en précisant pour chaque abonnement :</p> <p>a) le coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service;</p> <p>Ventiler le montant total par catégories.</p>	59
26.	<p>Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.</p>	60
27.	<p>Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :</p> <p>a) le nom du site Web; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; c) les coûts de construction du site; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de «hits»); g) la fréquence moyenne de mise à jour; h) le responsable du contenu sur le site.</p>	61
28.	<p>Nominations, pour 2015-2016, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:</p> <p>a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.</p>	62

29.	Pour 2015-2016, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.	63
30.	Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2014-2015 et 2015-2016: a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès; b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; c) le nombre total de demandes reçues; d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus); e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours; g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.	64
31.	La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2015-2016 : a) le coût (déplacements, etc.); b) le nombre de ressources affectées; c) le nombre de rencontres; d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre; e) l'objet; f) les dates.	65
32.	Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.	66
33.	La liste des ententes et leur nature, signées en 2015-2016 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la <i>Loi sur le ministère du Conseil exécutif</i> ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.	67
34.	Le détail des crédits périmés <u>et reportés</u> et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017.	68
35.	L'inventaire complet des services <u>tarifés</u> que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2016-2017.	69
36.	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2015-2016 et les prévisions 2016-2017.	70
37.	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017 et 2017-2018, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	71
38.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.	72

39.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	73
40.	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2015-2016 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	74
41.	Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.	75
42.	Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.	76
43.	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	77
44.	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	79
45.	Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2015-2016 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2016-2017. Pour chacun de ces programmes existants en 2015-2016, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	80
46.	Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.	81
47.	Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	82
48.	Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.	83
49.	Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.	84
50.	Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.	85
51.	Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.	86
52.	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.	87
53.	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.	88
54.	Liste des aides financières accordés en vertu de programme financés par le Fonds du Plan Nord.	89

55.	<p>Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.</p> <p>Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.</p> <p>Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e); c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; d) le montant accordé; e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; f) les motifs de la demande; g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats <p>Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.</p>	90
56.	<p>Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la dépense totale (opération et capital); b) les grands dossiers en cours; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques; d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques. 	91
57.	<p>a. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, <u>le montant total</u> en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.</p> <p>b. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, <u>le montant total</u> en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.</p>	92
58.	<p>Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.</p>	93

59.	<p>Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs; b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État; c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération; d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels. <p>Fournir les prévisions pour 2016-2017.</p>	94
60.	<p>Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2015-2016 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.</p>	95
61.	<p>Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 et 2015-2016 en indiquant pour chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le sujet; b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé; c) les coûts reliés à sa réalisation; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. <p>Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.</p>	96
62.	<p>Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2014-2015 et 2015-2016, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la dépense totale relative au paiement des cotisations; b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation; c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage. 	97

Mandats et description des unités administratives

1. MANDAT DU CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

L'organisme Curateur public du Québec a été créé en 1945. Le curateur public est une personne nommée par le gouvernement du Québec. Il a une mission essentielle de dernier recours : veiller à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Il s'assure que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie. Il informe la population et les intervenants et les sensibilise aux besoins de protection découlant de l'inaptitude.

Cette mission s'exerce directement quand la personne est sous régime de protection public. Elle se traduit aussi par l'assistance et la surveillance des représentants légaux lorsque la personne est sous régime privé ainsi que par la tenue de trois registres concernant les majeurs sous tutelle ou curatelle, les majeurs dont le mandat de protection a été homologué et les mineurs sous tutelle.

2. DESCRIPTION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES OU COMITÉS REPRÉSENTÉS À L'ORGANIGRAMME

2.1 Bureau du curateur public

Le Bureau du curateur public a pour mandat de veiller à la réalisation de la mission de l'organisme. Il a également pour responsabilité de promouvoir les droits des personnes inaptes et de défendre leurs intérêts par l'établissement et le maintien de relations avec diverses instances de la société.

Le Bureau du curateur public voit à la saine gestion de l'organisation dans son ensemble, dans l'esprit de la Loi sur l'administration publique, et maintient les relations avec les instances centrales ainsi qu'avec les ministères et organismes concernés.

2.2 Secrétariat général et Direction du Bureau des plaintes

Le mandat du Secrétariat général est double. Outre les activités qu'il assume dans son rôle de soutien et de coordination institutionnels, il est également responsable du Bureau des plaintes.

Secrétariat général

Le Secrétariat général fournit le soutien nécessaire à la gestion des affaires courantes du Bureau du curateur public et coordonne la réalisation de différents mandats organisationnels. Il assure la liaison entre le Curateur public, le cabinet ministériel, les organismes centraux, le Protecteur du citoyen et les organismes extérieurs au Québec. Il s'assure de la conformité du Curateur public aux politiques et aux normes gouvernementales, coordonne les travaux liés au calendrier parlementaire et au plan d'action annuel du Curateur public, et veille au cheminement des dossiers dans l'appareil gouvernemental. Il voit au bon fonctionnement du comité de direction du Curateur public ainsi que des comités suivants : Comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées, Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, Comité de la sécurité de l'information. Il est le répondant du Curateur public en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de sécurité de l'information, de coopération avec les organisations situées à l'extérieur du Québec. Enfin, il est responsable de l'entretien et du développement du Recueil des documents normatifs du Curateur public afin qu'il demeure un outil de référence pertinent pour le personnel ou pour la clientèle.

Bureau des plaintes

Le Bureau des plaintes contribue, dans un souci de justice et d'équité, à l'amélioration continue des services offerts aux citoyens déclarés inaptes. Il est responsable de la vérification et de l'analyse de toute plainte qui vient d'une personne représentée, d'un proche, d'un citoyen ou d'un organisme concernant une décision ou un service du Curateur public. Il soutient les gestionnaires dans la recherche de solutions et tente de rapprocher les

parties en vue du règlement d'un différend. Il propose à l'institution des modifications lorsque l'analyse des plaintes révèle que celles-ci sont de nature systémique.

2.3 Direction de l'audit interne et de la gestion des risques

La Direction de l'audit interne a deux mandats principaux : l'audit interne et la coordination de la gestion intégrée des risques.

En matière d'audit interne, la direction vérifie si les ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles sont gérées conformément aux lois, aux règlements et aux directives, et si elles sont protégées adéquatement. Elle vérifie également la qualité des mécanismes de gestion (gouvernance, gestion des risques, contrôle), l'efficacité, l'efficacités et l'économie dans l'utilisation des ressources, ainsi que la qualité des données financières et opérationnelles et celles de la reddition de comptes. Enfin, la direction soutient les autorités du Curateur public dans la déclaration de fiabilité des données.

Le second mandat consiste à accompagner les unités administratives dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques, à suivre l'avancement du dossier et à assurer la reddition de comptes au comité d'audit et au curateur public.

2.4 Direction générale de l'administration, de la planification et des communications

Bureau du directeur général

La Direction générale de l'administration, de la planification et des communications (DGAPC) a le mandat de coordonner les activités de quatre directions au sein de l'organisation à savoir : les directions des ressources humaines, des ressources financières et matérielles, de la planification, des politiques et de la recherche ainsi que des communications.

La DGAPC a la responsabilité d'assurer la disponibilité et l'organisation optimales des ressources mises à la disposition de l'institution en offrant conseil, expertise et soutien à l'ensemble des unités administratives. Elle participe aussi au développement des services partagés dans l'appareil gouvernemental.

Elle propose aux autorités du Curateur public des orientations générales et développe des stratégies d'intervention et des moyens pour lui permettre de devenir une véritable institution de référence en matière de protection des personnes inaptes. Elle soutient également le secteur des opérations en lui fournissant les encadrements nécessaires à la prestation de services.

La DGAPC veille à la notoriété et à l'image publiques de l'institution en concevant et mettant en œuvre des politiques, des plans et des stratégies de communication. Responsable, entre autres, du site Web, de la diffusion des publications et de la logistique d'événements, elle conseille et participe au développement de son rôle sociétal.

Enfin, la DGAPC a la responsabilité de coordonner les travaux liés à la production du rapport annuel de gestion, de préparer le Plan stratégique et la Déclaration de services aux citoyens, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique et de rendre compte des participations du Curateur public aux différents plans d'action gouvernementaux.

En collaboration avec les autorités du Curateur public, elle détermine les priorités d'action et en assure le suivi au moyen de tableaux de bord analytiques.

2.5 Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines a le mandat d'offrir aux gestionnaires un service intégré en matière de gestion des ressources humaines. Elle agit comme partenaire stratégique des directions et les soutient dans la réalisation de leurs mandats et objectifs spécifiques. Elle offre un service de première ligne d'information générale et de soutien personnalisé aux employés dans les domaines de ressources humaines qui les concernent.

Elle doit établir un plan d'action respectant les enjeux de la planification stratégique et permettant au Curateur public de réaliser ses objectifs en matière de gestion des ressources humaines. Elle doit également proposer et mettre en œuvre des stratégies permettant de favoriser l'utilisation optimale des ressources.

2.6 Direction des ressources financières et matérielles

La Direction des ressources financières et matérielles a le mandat de fournir l'expertise professionnelle et le soutien en matière de ressources financières et matérielles auprès de l'ensemble des unités administratives du Curateur public. Elle assure également la réalisation des activités opérationnelles qui s'y rattachent.

La direction est responsable de la programmation budgétaire et de son suivi, de la comptabilité et de la préparation des états financiers ainsi que de la préparation du dossier de vérification. Elle est responsable de la gestion comptable des biens des personnes sous protection publique et de la production des états financiers afférents. Elle développe et implante des mesures de contrôle afin de garantir la qualité de l'information financière.

La Direction des ressources financières et matérielles doit également fournir, de manière efficace et efficiente, et en conformité avec les cadres réglementaires gouvernementaux, des biens et des services en matière d'acquisition et de gestion de locaux, d'aménagement des espaces, de téléphonie, de mesures d'urgence, d'approvisionnement en biens et services ou autres.

2.7 Direction de la planification, des politiques et de la recherche

La Direction de la planification, des politiques et de la recherche a pour mandat de dégager une vision d'ensemble des tendances actuelles et futures relativement à la protection des personnes inaptes afin de mettre en lumière les grands enjeux et tendances que le Curateur public doit prendre en compte dans la réalisation de sa mission et de ses activités. Les activités de la direction assurent ainsi à l'organisation une vision à court et moyen terme, un encadrement normatif adéquat, des analyses statistiques et des mesures de performance ainsi qu'une reddition de compte auprès des autorités gouvernementales.

Les responsabilités de la direction se traduisent par de multiples contributions dont la planification stratégique et le plan d'action institutionnel, la Déclaration de services aux citoyens, la coordination de différents plans d'action (maltraitance, développement durable, personnes handicapées et égalité homme-femme), les politiques et cadres de gestion de l'organisation, les positionnements sur des sujets d'actualité, le rapport annuel de gestion, les statistiques officielles, des sondages auprès de la clientèle, des portraits et des projections de celle-ci, un tableau de bord de gestion, des évaluations, une mesure de la performance, diverses analyses, une programmation de recherche et des partenariats de recherche, des études comparatives et de l'étalonnage, une veille stratégique et un bulletin d'information, la diffusion des travaux et un centre de documentation.

2.8 Direction des communications

La Direction des communications veille sur l'image et la notoriété du Curateur public. Elle joue un rôle-conseil auprès des instances décisionnelles et a pour mandat de planifier, organiser et évaluer les communications du Curateur public, tant à l'interne qu'à l'externe et auprès de ses différents publics.

La Direction soutient les activités de communication des unités administratives et veille à la cohérence de tous les efforts de communication déployés au sein de l'organisme. Elle offre des services en matière de relations de presse et de relations publiques, de communication par le Web (incluant l'intranet et les médias sociaux) et réalise différentes publications. De plus, la Direction des communications s'assure que le Curateur public dispose des services de traduction et de révision linguistique qui lui sont nécessaires. Enfin, la Direction a également comme responsabilité d'offrir un service d'accueil et de renseignement au grand public.

2.9 Direction générale des affaires juridiques

La Direction générale des affaires juridiques a pour mandat de conseiller la haute direction, les gestionnaires et les employés du Curateur public sur toute matière législative ou réglementaire relative à la mission de l'institution. Elle fournit les services nécessaires à l'application, entre autres, de la Loi sur le curateur public et du Code civil du Québec en matière d'expertise juridique, de conseil juridique et de représentation devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

La Direction générale des affaires juridiques assure également la coordination et la cohérence juridique au sein du Curateur public et une représentation adéquate auprès de groupes ou d'associations à caractère juridique.

2.10 Direction des opérations juridiques

La Direction des opérations juridiques a pour mandat d'assumer la responsabilité et l'encadrement des activités de représentation des personnes inaptes ou protégées devant les tribunaux.

Elle assure la cohérence des actions des juristes qui travaillent dans les directions territoriales. Ceux-ci représentent le Curateur public dans les procédures judiciaires concernant l'ouverture d'un régime de protection et, le cas échéant, lors de l'établissement de mesures provisoires visant à assurer la protection d'une personne ou de ses biens. Elle intente des procédures judiciaires visant le remplacement des tuteurs et des curateurs privés qui ne s'acquittent pas de leurs obligations et la révocation des mandats de protection.

La Direction des opérations juridiques fournit également, au niveau territorial, les services requis en matière d'expertise juridique et de conseil juridique, principalement auprès des curateurs délégués (régimes publics) et des agents d'aide à la représentation privée (régimes privés).

2.11 Direction générale des services aux personnes

Bureau du directeur général

Le bureau du directeur général a la responsabilité principale d'encadrer et de coordonner les services d'accueil et de représentation offerts aux personnes représentées inaptes et d'administrer leur patrimoine. Il voit à l'administration des régimes publics et au soutien et à la surveillance des représentants légaux privés. Il a pour mandat de veiller à l'harmonisation des interventions de protection des directions territoriales avec la Direction de l'administration des patrimoines. Il s'assure de la convergence et de la synergie de l'action et des résultats de chacune de ces directions.

Le bureau du directeur général s'assure également de la coordination de la mise en œuvre des politiques, programmes et plans d'action résultant des orientations stratégiques du Curateur public. Il s'assure d'établir et de maintenir des relations harmonieuses et efficaces avec divers intervenants institutionnels, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que tout autre ministère ou organisme public ou privé ayant un rapport avec les besoins des personnes représentées.

Il représente les directions territoriales et leurs points de service, la Direction du soutien à la qualité et à la performance, le Centre d'enregistrement et de traitement de l'information, la Direction médicale et du consentement aux soins, la Direction de l'administration des patrimoines et le Service des enquêtes du Curateur public.

2.12 Direction du soutien à la qualité et à la performance

La direction du soutien à la qualité et à la performance développe, implante et soutient les opérations dans une perspective d'amélioration continue.

Par l'entremise de cinq équipes spécialisées, elle met à la disposition des unités opérationnelles de la Direction générale des services aux personnes des processus, des instruments, des outils ainsi que des pratiques recommandées. Elle met en œuvre des stratégies permettant de déployer de meilleures pratiques, d'en assurer l'intégration et d'évaluer l'implantation auprès des employés du Curateur public et développe une offre de formation continue tout en harmonisant les pratiques.

Elle soutient, intègre et formalise les besoins d'affaires, pilote le système d'information et assure un soutien professionnel aux utilisateurs au regard des règles officielles d'opérations et du fonctionnement du système informatique.

Finalement, elle regroupe toutes les activités de réception, de conservation, d'enregistrement et de diffusion de la documentation nécessaire à l'analyse et à la prise de décision par les unités opérationnelles lors de l'exercice de la mission du Curateur public.

2.13 Direction médicale et du consentement aux soins

La Direction médicale et du consentement aux soins a pour mandat de traiter les demandes de consentement aux soins et autres mesures proposées à toute personne représentée par le Curateur public qui est inapte à consentir aux interventions qui lui sont proposées, ainsi que

pour des personnes isolées inaptes à consentir. La Direction traite aussi les demandes d'accès au dossier de l'utilisateur pourvu d'un régime de protection.

Elle agit à titre d'experte-conseil auprès du curateur public dans le domaine de la santé et, plus spécifiquement, en ce qui concerne la santé des personnes représentées.

Elle conseille l'organisme sur ses orientations et stratégies d'intervention dans le domaine biomédical et participe aux réflexions sur les enjeux sociétaux et éthiques.

Elle agit à titre d'experte-conseil auprès des curateurs délégués des directions territoriales ainsi que du personnel du Curateur public en général en matière d'incapacité et sur les aspects liés à la santé et aux services reçus par les personnes représentées.

Elle participe à la formation du personnel du Curateur public et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux sur les questions relatives à l'incapacité.

Enfin, la Direction assure le service de garde durant les heures de fermeture des bureaux du Curateur public et répond à toutes les demandes de consentement aux soins et aux urgences de toute nature.

2.14 Directions territoriales

Les quatre directions territoriales ont pour mandat d'offrir les services directs du Curateur public aux clientèles suivant les pouvoirs et les obligations que la loi énonce pour chacun des régimes et chacune des mesures de protection en vigueur. Elles doivent s'assurer que les services d'ouverture des régimes de protection publics et l'administration de ceux-ci et les activités de surveillance et d'assistance des régimes privés sont dispensés avec efficacité et compétence. Le Curateur public a de plus mis en place au cours des dernières années des points de service répartis sur le territoire pour assurer une accessibilité plus grande à ses services.

À l'égard de l'administration des régimes de protection publics, les directions territoriales assurent la protection et la représentation des personnes majeures déclarées inaptes. À l'égard de l'administration des régimes de protection privés, les directions sont chargées de la surveillance des tutelles et des curatelles. De plus, elles informent et assistent les tuteurs et les curateurs qui le requièrent sur la façon de remplir leurs obligations.

Tous les employés du Curateur public sont susceptibles de recevoir un signalement concernant une personne inapte, présumée inapte ou qui a besoin de protection. Ces signalements sont pris en charge dans les directions territoriales en moins de deux jours dans la majorité des cas. Les signalements peuvent conduire à des interventions du réseau de la santé et des services sociaux et à l'ouverture de régimes de protection lorsque la situation l'exige; ils peuvent aussi conduire à une intervention de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

En ce qui a trait au mandat de protection, les directions territoriales sont tenues informées des mandats homologués. Elles interviennent auprès des mandataires ou de la personne représentée si un tiers leur signale une situation d'abus ou de négligence.

2.15 Direction de l'administration des patrimoines

La Direction de l'administration des patrimoines a pour mandat d'offrir les services de protection et d'administration des patrimoines des personnes représentées par le Curateur public suivant les pouvoirs et les obligations que la loi énonce pour les régimes de protection publics et autres mesures urgentes de protection des biens. La Direction exerce un rôle de fiduciaire au bénéfice des personnes inaptes. En collaboration avec les directions territoriales, elle s'assure que la gestion des patrimoines est exercée dans l'intérêt de la personne représentée.

La Direction de l'administration des patrimoines fournit une expertise en matière de fiscalité, d'assurances et de placement ainsi qu'en matière de gestion d'allocations, de frais d'hébergement, de biens, de meubles et d'immeubles. Elle fait également la remise à la personne ou aux ayants droit lorsque le régime prend fin.

2.16 Service des enquêtes

Le Service des enquêtes a comme mandat de mener des enquêtes en matière d'abus financiers auprès des personnes représentées, à partir de demandes faites par les directions

du Curateur public et, plus particulièrement, les directions territoriales et la Direction de l'administration des patrimoines. Ces enquêtes visent à confirmer ou infirmer la présence d'un préjudice envers la personne inapte et à le quantifier. Le Service des enquêtes rédige un rapport pour faire suite à l'analyse des informations obtenues dans le cadre d'une enquête et il transmet le rapport au gestionnaire demandeur.

2.17 Direction générale des technologies de l'information

Bureau du directeur général

La Direction générale des technologies de l'information (DGTI) coordonne les activités d'une direction et de deux services au sein de l'organisation à savoir : la Direction du soutien à la gouvernance des technologies de l'information (DSGTI), le Service du développement en technologies de l'information (SDTI) et le Service de la production en technologies de l'information (SPTI).

La DGTI a la responsabilité de conseiller le curateur public en matière de ressources informationnelles, notamment à l'égard des stratégies visant à faire des technologies de l'information (TI) un levier de transformation et d'innovation pour l'amélioration des services au citoyen. Elle doit également conseiller l'ensemble de l'organisation en matière de budgets d'investissement, de gouvernance, de normes et de standards en technologies de l'information.

La DGTI a de plus le mandat d'établir les moyens pour : gérer de manière optimale les technologies de l'information; maintenir un cadre normatif de développement et de services opérationnels; réaliser les projets de développement et d'acquisition informatique; maintenir sécuritaire, fiable et performante l'infrastructure technologique et soutenir sa clientèle lors de dysfonctionnement technologique et lors de demandes en lien avec la production ou le développement.

Finalement, la DGTI représente le Curateur public auprès des instances gouvernementales TI; assume la fonction de dirigeant sectoriel de l'information et rend compte de ses actions auprès du dirigeant de l'organisation et des organismes centraux conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

2.18 Direction du soutien à la gouvernance des technologies de l'information

Les solutions technologiques mises de l'avant au Curateur public ont une incidence directe sur la performance organisationnelle et sont un investissement important pour la réalisation de la mission du Curateur public. Il importe que la gestion et les décisions en technologie de l'information favorisent cette performance et s'harmonisent avec les orientations stratégiques de l'organisation et du gouvernement. C'est le rôle de la DSGTI d'établir les mécanismes qui permettent d'assurer la cohérence entre les activités de la DGTI, la performance et les stratégies organisationnelles et gouvernementales.

Pour ce faire, la DSGTI élabore tous les documents relatifs à la stratégie, à la planification, aux conseils, aux façons de faire et à l'approbation des dossiers en matière de technologies de l'information. Elle voit aussi à la production des redditions de comptes qui permettent au dirigeant de l'organisation et aux organismes centraux d'apprécier l'atteinte des différents objectifs stratégiques et opérationnels de l'organisation.

Afin de s'assurer que les technologies de l'information soient gérées dans le souci de prioriser les bons investissements, de contribuer à réduire les coûts au sein de l'appareil public et de faciliter toujours davantage l'amélioration des services à la clientèle, la DSGTI assure l'intendance relative à la gestion des budgets, des contrats, des acquisitions, élabore et maintient les processus et façons de faire en matière de technologies de l'information et suit la réalisation du portefeuille des projets en ressources informationnelles.

2.19 Service du développement en technologies de l'information

Le Service du développement en technologies de l'information a le mandat de planifier, organiser et diriger les projets informatiques. Il voit au développement des solutions informatiques et à leur qualité.

Le service a également la responsabilité de développer et de maintenir les entrepôts de données et les indicateurs de gestion qui permettent au Curateur public de mesurer la

performance opérationnelle et stratégique des services liés à sa mission : veiller à la protection des personnes inaptes.

2.20 Service de la production en technologies de l'information

Le Service de la production en technologies de l'information a le mandat de s'assurer du bon fonctionnement et du maintien des infrastructures matérielles, des infrastructures applicatives et des progiciels.

Il s'assure de la disponibilité et de la performance de l'environnement de production et offre un soutien aux utilisateurs pour toutes demandes concernant les technologies de l'information.

2.21 Comité de placement

Le Comité de placement a été institué en vertu de l'article 46 de la Loi sur le curateur public. Il a pour mandat de conseiller le Curateur public en matière de placement des biens dont ce dernier assume l'administration.

Le comité est constitué de trois membres nommés par le ministre responsable du Curateur public pour une période d'au plus trois ans ou jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Le comité doit tenir quatre réunions annuelles prévues par la loi. Lors de ces réunions, le Curateur public fait rapport de l'état de ses placements, gérés par le ministère des Finances du Québec. Le secrétariat du comité est assuré par le Curateur public.

2.22 Comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées

Le Comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées a été institué en vertu de l'article 17.1 de la Loi sur le curateur public. Il a pour mandat général de conseiller le curateur public en matière de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées. Plus spécifiquement, le comité conseille le curateur public sur tout sujet qu'il porte à son attention relativement à la protection et à la représentation des personnes déclarées inaptes ou protégées et lui soumet des recommandations ou des avis au besoin.

Le comité est formé de six personnes nommées par le ministre de la Famille pour un mandat d'au plus trois ans, renouvelable. Ces personnes sont connues dans leurs milieux respectifs pour leur engagement auprès des personnes inaptes ou protégées. Elles représentent également la diversité de la clientèle du Curateur public.

Le comité se réunit au moins deux fois l'an, ou au besoin, conformément aux règles de fonctionnement qu'il a adoptées. Le secrétariat du comité est assumé par le Curateur public.

2.23 Comité d'audit

Constitué sur l'initiative du Curateur public en août 2009, le comité d'audit a pour mandat de soutenir le curateur public dans tous les domaines relevant de sa compétence, notamment l'audit interne, la gestion intégrée des risques et l'audit des états financiers des comptes sous administration. Le comité fournit des conseils indépendants et objectifs ainsi qu'une évaluation quant à la pertinence des mécanismes de contrôle et des processus de reddition de comptes instaurés dans l'organisation.

Le comité est formé de cinq membres dont quatre externes nommés par le curateur public. Le comité est présidé par M. Normand Jutras, curateur public. Il se réunit au moins quatre fois par année. Le directeur de l'audit interne et de la gestion des risques du Curateur public participe aux réunions à titre de personne-ressource et de secrétaire du comité.

LES FAITS SAILLANTS

BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses (crédits votés) du Curateur public passe de 47 499,8 K\$ en 2015-2016 à 50 143,7 K\$ en 2016-2017. Cette augmentation de 2 643,9 K\$ comprend 2 446,4 K\$ en rémunération et 197,5 K\$ en amortissement.

L'utilisation des crédits renouvelables à la fin de l'exercice 2015-2016 se situe à 14,45 M\$.

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements au Livre des crédits est passé de 11,6 M\$ en 2015-2016 à 7,1 M\$ en 2016-2017. Cette diminution de 4 500,0 K\$ résulte de la fin du projet de développement informatique PSTI.

Question 1	<p>Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les endroits et dates de départ et de retour; b) la copie des programmes et rapports de mission; c) les personnes rencontrées; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.); e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; <ul style="list-style-type: none"> - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé; i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.
-------------------	--

Lieu et date	But du voyage	Personnes rencontrées	Coût	Nom des participants
Calgary, Alberta, Du 31 mai au 3 juin 2015	Participation au Congrès annuel de l'Association nationale des tuteurs et des curateurs publics et présentation d'une allocution	Les dirigeants des organismes équivalent au Curateur public dans les autres provinces et territoires canadiens ainsi que des représentants de ces organismes.	2 150,68 \$	Pierre Lamarche, directeur général des services aux personnes

Ventilation des coûts :

Repas	166,46
Déplacement	962,22
Hébergement	968,36
Autres, frais de séjour	53,64
	2 150,68

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Curateur public en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.
(art. 4 paragraphe 18)

Question 2	<p>Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et dirigeants d'organismes pour 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; b) les coûts ventilés; c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.; d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.
-------------------	--

Le Curateur public a effectué deux voyages en avion au cours de l'année financière 2015-2016.

Itinéraire et date	Frais de transport
Puvirmituq, Nunavik Départ : 16 juin 2015 Retour : 19 juin 2015	2 842,04 \$
Rouyn-Noranda Départ : 16 février 2016 Retour : 18 février 2016	616,87 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Curateur public en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. (art. 4 paragraphe 17)

Question 3	<p>Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016, et les prévisions pour 2016-2017; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; e) le but visé par chaque dépense; f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.
-------------------	---

Liste des dépenses en publicité

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Curateur public en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

(art. 4 paragraphe 24)

Objet de la dépense	Fournisseur	Mode d'octroi	Coûts
Articles promotionnels (Affiches sur le mandat de protection)	Paragraph	De gré à gré	283,99 \$
Commandites	S. O.	S. O.	S. O.
Photographes	S. O.	S. O.	S. O.
Total			283,99 \$

Liste des dépenses en publicité faites par l'entremise du CSPQ

Il est à noter que ces dépenses sont faites sans contrat, puisque le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) négocie lui-même les achats.

Objet de la dépense	Fournisseur	Mode d'octroi	Coûts
Campagne publicitaire sur le mandat de protection	Brad	S. O.	10 765,00 \$
Annonce des nouveaux membres du Comité de protection et de représentation	Publications du Québec	S. O.	732,60 \$
Communiqués de presse	CNW	S.O.	783,36 \$
Total			12 280,96 \$

Question 4	<p>Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :</p> <p>Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement; b) le but visé par chaque dépense; c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement; <p>Par un professionnel ou par une firme externe:</p> <ul style="list-style-type: none"> d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement; e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité; f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié); g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.; h) le but visé par chaque dépense; i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.
-------------------	--

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques ou d'autres événements

Il n'y a pas eu de dépenses associées à l'organisation et à la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques ou d'autres événements par le Curateur public du Québec (questions a, b, c) ou par une firme ou un professionnel externe. Aucun autre événement n'a été organisé.

Liste des dépenses associées à la tenue d'un stand

Par contre, le Curateur public du Québec a tenu un stand lors de certains événements, mais aucun professionnel ou firme de publicité n'a été impliqué dans ces projets (question e). Dans chaque cas, le but visé (question h) est toujours d'améliorer la connaissance du public quant à la protection des personnes inaptes.

d) Sommes dépensées en 2015-2016	f) Contrats octroyés		g) Noms des fournisseurs et consultants	i) Événements
	Coût avant taxes	Mode d'octroi		
300,00 \$	300,00 \$	Gré à gré	Institut universitaire de gériatrie de Montréal	Colloque CESCO III
26,09 \$	26,09 \$	Gré à gré	Ville de Sainte-Marie	Clinique d'information des aînés
620,00 \$	620,00 \$	Gré à gré	Barreau de Montréal	Salon Visez-Droit

Question 5	<p>La liste des dépenses en formation de communication :</p> <p>Organisée par le ministère ou l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement; b) le but recherché par chaque dépense; c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie; <p>Organisée par un professionnel ou une firme externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017; e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications; f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu; h) le but visé par chaque dépense; i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
-------------------	---

Liste des dépenses en formation de communication organisée par le ministère ou l'organisme

Aucune formation en communication n'a été organisée par le ministère ou l'organisme.

Liste des dépenses en formation de communication organisée par un professionnel ou une firme externe

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Curateur public en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. (art. 4 paragraphes 22 et 23).

Fournisseurs	But visé par la dépense	Nombre de formations	Sommes dépensées en 2015-2016
Technologia	Cours de perfectionnement sur le langage HTMLS	1 formation	1 025,00\$
Campus Infopresse	Cours de perfectionnement <i>Bâtir une stratégie de médias sociaux efficace</i>	1 formation	914,05 \$
Total			1939,05 \$

Question 6	La liste des dépenses en formation de communication : Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés : a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes concernées.
-------------------	--

Le Curateur public n'a organisé aucune formation de communication pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés pendant l'exercice financier 2015-2016.

Question 7	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant:</p> <p>a) les noms du professionnel ou de la firme;</p> <p>b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);</p> <p>c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);</p> <p>d) la date d'octroi du contrat;</p> <p>e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;</p> <p>f) l'échéancier;</p> <p>g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.</p>
-------------------	--

Entrepreneur	Objet du contrat	Montant
<u>Secrétariat général et bureau des plaintes</u>		
Groupe Voyages VP	Acquérir des billets d'avion pour des visites de personnes représentées	2 822,04
Resto Plateau	Réunion dans le cadre du 70 ^{ème} anniversaire du Curateur Public	1 550,00
<u>Dir. Du soutien à la qualité et à la performance</u>		
Néopost Canada limitée	Acquérir des fournitures de bureau	1 365,00
Pitney Bowes du Canada ltée	Acquérir des fournitures de bureau	1 400,00
Tab Products of Canada	Acquérir des fournitures de bureau (3 contrats)	27 541,78
<u>Direction territoriale Sud</u>		
Communauto inc.	Acquérir un forfait annuel pour le service d'auto partage de véhicule pour les déplacements des curateurs délégués dans le cadre de leurs visites	1 496,00
<u>Direction territoriale Montréal</u>		
Corporate Express Canada, Inc.	Acquérir des fournitures de bureau	1 971,46
Europea espace boutique, traiteur et pâtisserie	Réunion annuelle de la Direction territoriale de Montréal	1 052,50
Hainault Gravel huissiers de justice inc.	Fournir des services d'huissiers	2 836,81
Sistek Data	Acquérir des fournitures de bureau	1 558,00
Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)	Location de stationnement à la Direction territoriale de Montréal pour les investigateurs	1 883,07

Entrepreneur	Objet du contrat	Montant
<u>Direction territoriale Nord</u>		
Groupe Voyages VP	Acquérir des billets d'avion pour des visites de personnes représentées (3 contrats)	7 938,75
Lyreco Canada	Acquérir des fournitures de bureau	2 994,97
Paradis Montpetit Beauchamp inc.	Fournir des services d'huissiers	2 778,95
QRX Groupe de technologie enr	Acquérir des fournitures de bureau	2 212,02
<u>Direction territoriale Est</u>		
Buro Plus	Acquérir des fournitures de bureau	9 583,78
Communauto inc.	Acquérir un forfait annuel pour le service d'auto partage de véhicule pour les déplacements des curateurs délégués dans le cadre de leurs visites	1 496,00
Corporate Express Canada, Inc.	Acquérir des fournitures de bureau	1 522,45
Étude Jean-Marc Claveau	Fournir des services d'huissiers	1 619,58
Étude Louis Gagnon, H.J.	Fournir des services d'huissiers	1 188,20
Informatique Pro-Contact inc.	Acquérir des fournitures de bureau	5 240,00
Pierre Blier Huissier de justice	Fournir des services d'huissiers	1 356,05
Voyages en liberté centre-ville Québec	Acquérir des billets d'avion pour des visites de personnes représentées	2 123,23
W.N. Poulin & associés	Fournir des services d'huissiers	1 012,64
CEGEP Marie-Victorin	Offrir des sessions de formation sur la planification de la retraite	3 750,00
Frais Café NPH inc.	Réunion annuelle de la Direction de l'administration des patrimoines	1 952,00
<u>Direction du développement et de la production en TI</u>		
Ancile solutions inc.	Renouvellement du service de support pour un logiciel	8 262,17
Axon intégration & développement inc.	Acquérir le logiciel spécialisé d'automatisation des essais (ASKIDA)	13 500,00
Bell Canada (Compagnie de téléphone Bell du Canada)	Renouvellement du soutien technique du logiciel EMC Networker	20 159,06
Bell Canada (Compagnie de téléphone Bell du Canada)	Renouvellement du soutien technique des composantes Data domain	23 192,32
Binatek inc.	Acquérir des fournitures de bureau	7 824,06
Caseware Idea inc.	Renouvellement du droit d'utilisation annuel du logiciel IDEA	5 000,00
CBCI Télécom Canada inc.	Renouvellement du contrat annuel de soutien technique de Cisco VCS.	2 700,00

Entrepreneur	Objet du contrat	Montant
CBCI Télécom Canada inc.	Acquérir 2 licences Entreprise Services pour 2 switch Cores Cisco	5 110,00
CBCI Télécom Canada inc.	Acquérir des matériels audiovisuels pour visioconférence Cisco SX20	8 998,00
CBCI Télécom Canada inc.	Renouvellement du contrat annuel de soutien technique Cisco Smartnet.	11 267,15
Cofomo inc.	Fournir des services professionnels en gestion de projets (2 contrats)	9 614,50
Compugen inc.	Acquérir 3 licences MS Project Pro	1 537,14
Compugen inc.	Acquérir du matériel informatique	9 128,07
Cossette, Éric	Fournir des services professionnels pour le projet d'automatisation des environnements technologiques	4 800,00
Courrier sécuritaire inc.	Fournir des services de maintenance pour 300 licences	12 058,20
Dell Canada inc.	Acquérir du matériel informatique	18 695,20
Dell Software Canada Inc.	Renouvellement du contrat de soutien technique des logiciels Toad pour Oracle.	2 636,82
Eclipsys Solutions inc.	Fournir des services professionnels sur le déploiement du logiciel de surveillance et de gestion des systèmes et logiciels «Entreprise Manager Ops Center».	20 000,00
ESI Technologies de l'information inc.	Renouvellement du contrat annuel de soutien technique de Airwatch.	1 365,00
ESI Technologies de l'information inc.	Acquérir du matériel informatique	2 091,84
Fresche Solutions inc.	Renouvellement annuel du contrat du soutien technique.	4 959,33
Fujitsu Canada inc.	Acquérir des serveurs informatiques	24 995,75
Fujitsu Conseil [Canada] inc.	Renouvellement du programme de maintenance de Macroscope.	4 645,38
Le Groupe Conseil Integrim inc.	Renouvellement annuel du contrat de soutien technique pour la réparation d'un numériseur.	1 835,00
Le Groupe Conseil Integrim inc.	Fournir des services professionnels en matière de capture et extraction de l'information à l'aide des produits KOFAX et KTM pour la gestion électronique des documents	19 635,00
Hypertechnologie Ciara inc.	Acquérir du matériel informatique	4 931,95
IBM Canada limitée	Acquérir le logiciel SPSS Text Analytics	9 880,25

Entrepreneur	Objet du contrat	Montant
	d'IBM	
Informatique Pro-Contact inc.	Acquérir des câbles réseau en lien avec la téléphonie IP.	1 330,00
Informatique Pro-Contact inc.	Acquérir 6 commutateurs réseau pour serveurs	15 855,66
Informatique Pro-Contact inc.	Acquérir 4 commutateurs Cisco C2960X-48TD-L avec soutien technique.	16 472,00
Informatique Pro-Contact inc.	Acquérir 2 commutateurs CISCO C4500X	24 409,36
Kinessor	Fournir des services professionnels sur le projet de migration des lignes téléphoniques.	15 900,00
Octopus-ITSM.Com inc.	Fournir des services professionnels pour l'implantation du logiciel Octopus	8 800,00
Oracle Canada ULC	Renouvellement annuel du contrat du soutien technique des composantes SUN (4 contrats)	11 286,95
Oracle Canada ULC	Fournir des services professionnels pour la formation dans le cadre du projet « Automatisation de la gestion des environnements technologiques » (2 contrats)	9 600,00
Oracle Canada ULC	Fournir des services professionnels pour la formation dans le cadre du projet Migration à Oracle 12G sous Solaris (2 contrats)	12 750,00
Oracle Canada ULC	Fournir des services professionnels pour la formation Oracle	9 180,94
Oracle Canada ULC	Renouvellement annuel du contrat de soutien technique des composantes SUN Oracle.	10 947,19
Quantum Corporation	Renouvellement du contrat de soutien technique des disques Quantum.	4 911,58
Reischmann Informatique GmbH	Acquérir le logiciel Toolbus dans le cadre du projet de migration Oracle 12c sous Solaris 11	2 400,00
Sharpe Decisions Inc.	Acquérir le logiciel « Sharpe Decisions® Executive Workshop® Professional »	6 904,00
Softchoice LP	Fournir des services professionnels de soutien technique pour le logiciel Power AMC	10 102,00

Entrepreneur	Objet du contrat	Montant
Softchoice LP	Acquérir une licence Exchange Serveur 2013 standard CAL pour 275 usagers MS	19 085,00
Softchoice LP	Renouvellement des licences des produits antivirus et administration d'images de Symantec.	21 487,84
Stanex inc.	Renouvellement annuel du contrat du soutien technique de l'ondulateur UPS.	6 602,00
Systematix technologies de l'information inc.	Fournir des services professionnels en soutien au système de comptabilité (PSTI)	24 075,00
Systematix technologies de l'information inc.	Fournir des services professionnels d'un spécialiste Power AMC	17 996,00
Technologies Humanware inc.	Acquérir le logiciel Zoomtext	1 660,00
Webtrends	Renouvellement annuel du contrat de soutien technique du logiciel Webtrends.	3 054,48
<u>Direction de programme de la PSTI</u>		
Arcadia inc.	Fournir divers services de nettoyage et d'entretien	2 422,00
<u>Direction générale des affaires juridiques</u>		
Bélangier Sauvé, S.E.N.C.R.L.	Fournir des services d'huissiers	1 023,30
Boulet, Denise (avocate)	Fournir des services spécialisés dans le domaine juridique (2 contrats)	9 828,01
Gagnon Sénéchal Coulombe inc.	Fournir des services d'huissiers	8 660,53
Paquette & associés, huissiers de Justice S.E.N.C.R.L.	Fournir des services d'huissiers	13 692,86
<u>Direction des opérations juridiques</u>		
Chambre des Notaires du Québec	Fournir les services de recherche de mandats en prévision d'inaptitude	9 368,80
Chambre des Notaires du Québec	Fournir les services de recherche de mandats en prévision d'inaptitude	1 125,28
<u>Direction de la planification, des politiques et de la recherche</u>		
Bureau des Intervieweurs Professionnels [1988] (BIP)	Fournir des services professionnels pour le sondage d'opinion	10 871,94
Cedrom-Sni inc.	Abonnement aux services d'Eureka.cc pour huit utilisateurs "lecteurs" et un utilisateur "Expert"	8 897,66
Le Courrier parlementaire, (Publication Mass-Média inc.)	Abonnement à la revue électronique "Le courrier parlementaire"	1 700,00
Les Éditions Yvon Blais inc.,	Fournir l'accès à une base de données juridiques en ligne	6 472,75
Wilson & Lafleur, limitée (Librairie)	Acquérir diverses publications spécialisées	5 640,65

Entrepreneur	Objet du contrat	Montant
	en droit	
<u>Direction des ressources financières et matérielles</u>		
A. Derome co. ltée	Acquérir des fournitures de bureau	1 094,80
Bell Canada (Compagnie de téléphone Bell du Canada)	Fournir des services de télécommunication filaire et mobiles	5 381,53
Binatek inc.	Acquérir des fournitures de bureau (2 contrats)	2 264,00
Compagnie d'alarme sentinelle enrg.	Installation d'un enregistreur numérique de cameras à la Direction territoriale de Montréal.	2 500,00
Complexe 600 RLO S.E.C	Fournir des services d'entretien et de nettoyage	5 470,94
Corporate Express Canada, Inc.	Acquérir des fournitures de bureau (11 contrats)	23 127,31
Corporate Express Canada, Inc.	Acquérir des fournitures de bureau (2 contrats)	7 181,82
Déménagement Mont-Bruno/Lakeshore inc.	Fournir des services de déménagement de biens meubles	2 972,00
Desjardins entreprises	Fournir des services professionnels en présentation d'informations financières	2 000,00
Édifice les Façades inc.	Fournir des services d'entretien et de sécurité	1 319,04
Électronique Maddison inc.	Acquérir des fournitures de bureau	1 177,00
Entreprises Century Laser inc.	Acquérir des fournitures de bureau	1 116,00
F.D. Jul inc.	Acquérir du mobilier de bureau spécialisé (étagères et tablettes)	10 764,16
Fournitures de bureau Denis inc.	Acquérir du mobilier de bureau	1 749,75
INSO	Acquérir des fournitures de bureau	6 046,00
Komutel inc.	Renouvellement du contrat du soutien technique pour les logiciels Komutel	1 787,33
Moore Canada Corporation	Fournir des services d'impression de chèques (2 contrats)	8 017,50
Néopost Canada limitée	Renouvellement du contrat de garantie pour les équipements de traitement du courrier	2 375,41
Néopost Canada limitée	Fournir des services d'entretien et de réparation pour les équipements de traitement du courrier	3 729,60
Novexco inc.	Acquérir des fournitures de bureau (9 contrats)	15 384,50
QRX Groupe de technologie enr	Acquérir des fournitures de bureau (2	4 889,30

Entrepreneur	Objet du contrat	Montant
	contrats)	
Sécurité Saturn inc.	Acquérir des fournitures de bureau	6 612,00
Serrurier Sirois inc.	Fournir des services de serrurier	1 563,95
Stericycle Communication Solutions, ULC	Fournir les services d'un centre d'appel (11 contrats)	19 165,94
STM	Acquérir des billets d'autobus pour les déplacements des employés	2 787,50
Tab Products of Canada	Acquérir du mobilier de bureau (2 contrats)	14 240,99
Taxi-Charge	Acquérir des coupons de taxi pour l'ensemble du personnel	4 403,49
Tenaquip ltée	Acquérir des fournitures et du mobilier de bureau	1 727,19
Via rail	Acquérir des billets de train pour les déplacements à Québec du personnel	1 335,60
Vidéotron S.E.N.C.	Fournir des services de télédiffusion	1 555,80
<u>Direction des ressources humaines</u>		
Barreau du Québec	Offrir des services de formation	13 040,00
Brio Conseils inc.	Conférence dans le cadre du colloque annuel des gestionnaires	5 713,43
Chatelois, Jean	Fournir des services professionnels	1 900,00
CIRA Services médicaux inc.	Fournir des services professionnels en expertise médicale (7 contrats)	22 751,25
École nationale d'administration publique (ENAP)	Fournir des services professionnels dans le cadre de la conception d'un plan de développement du personnel cadre	4 585,00
Groupe de Santé DuCoRe inc.	Fournir des services professionnels (2 contrats)	3 000,00
Groupe informatique Technologia inc.	Offrir des services de formation en Informatique / Réseaux, télécommunication & internet / HTML5	1 025,00
Groupe Renaud et ass. inc.	Fournir des services professionnels d'aide aux employés	5 174,50
Morneau Shepell	Offrir des services de formation	1 800,00
Néron Inc.	Achat de cadeaux pour la soirée de reconnaissance du personnel	4 818,50
Novaxis Solutions Inc.	Fournir des accès en ligne au droit du travail	2 616,21
Ordre CPA	Séances de formation annuelle à l'ordre des CPA du Québec	4 497,00

Entrepreneur	Objet du contrat	Montant
Ordre trav. sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Qc	Participation au colloque annuel de l'Ordre travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec	2 261,35
Paul-André Lafleur M.D. inc.	Fournir des services professionnels (2 contrats)	2 262,50
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Formation au regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	1 897,64
Réseau D.O.F. inc.	Fournir des services professionnels en ressources humaines	2 200,00
Telmatik	Frais d'inscription au programme OPUS	3 357,99
Turcotte, Jean-Robert (médecin)	Fournir des services professionnels en expertise médicale	1 850,00
<u>Direction des communications</u>		
Enveloppe Laurentide inc.	Achat d'enveloppes pour les cartes d'anniversaire des personnes représentées (17 000 enveloppes)	1 563,83
Imprimeries Transcontinental inc.	Fournir des services d'impression de cartes d'anniversaire pour les personnes représentées (16 775 cartes)	1 335,00
Presse papiers GS inc.	Fournir des services d'impression de dépliants "Papa, Maman, savez-vous comment protéger mes biens?"	1 095,00
Traduction Proteus inc.	Fournir des services professionnels de traduction (5 contrats)	8 383,80

Question 8	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :</p> <p>Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nombre d'autorisations;b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;d) le montant accordé;e) les motifs de la demande;f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
-------------------	--

Aucune autorisation n'a été demandée relativement à l'article 17.

Question 9	<p>Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la liste des soumissions et le montant de chacune; b) la grille d'évaluation des soumissions; c) la justification du choix du soumissionnaire retenu; d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
-------------------	--

DTI0267 – Services professionnels de gestion de projet en technologies de l'information

a) Soumissionnaires :

- Cofomo au montant de 3 100 221,97 \$;
- CGI (offre non acceptable / attentes minimales non atteintes pour au moins un critère);
- Consultation BMG (offre non acceptable / attentes minimales non atteintes pour au moins un critère);
- Groupe LGS au montant de 3 793 080,00 \$;
- Groupe Onepoint (offre non acceptable / attentes minimales non atteintes pour au moins un critère);
- Informatique ProContact(offre non acceptable / attentes minimales non atteintes pour au moins un critère);
- M3P Services-Conseils (offre non acceptable / attentes minimales non atteintes pour au moins un critère);
- Meritek (soumissionnaire dont l'offre de services est non conforme);
- R3D Conseil au montant de 4 471 650,00 \$;
- Sirius, Services Conseils (offre non acceptable / attentes minimales non atteintes pour au moins un critère);
- TechnoConseil (offre non acceptable / attentes minimales non atteintes pour au moins un critère).

b) Choix du soumissionnaire retenu : Cofomo / meilleur rapport qualité-prix (Prix ajusté le plus bas).

Les informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>

DTI0307 – Mise en œuvre d'une démarche d'assurance qualité intégrant les essais automatisés

a) Soumissionnaires :

- Fujitsu au montant de 985 953,00 \$;
- Cofomo (soumissionnaire dont l'offre de services est non conforme);

b) Choix du soumissionnaire retenu : Fujitsu / meilleur rapport qualité-prix (Prix ajusté le plus bas).

Les informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>

Question 10	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant, pour chaque contrat :</p> <ul style="list-style-type: none">a) les noms du professionnel ou de la firme;b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);c) le coût;d) l'échéancier;e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
--------------------	---

Cette question ne concerne pas le Curateur public du Québec.

Question 11	<p>Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.) fournir pour 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none">a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;e) une description de son mandat;f) la date de début de son mandat;g) la date prévue de fin de son contrat;h) sa rémunération annuelle.
--------------------	---

Les informations relatives aux contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (<https://www.seao.ca/>) ainsi qu'aux engagements de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Question 12	<p>Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom du projet; b) la nature du projet; c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; e) les plus récentes évaluations du coût du projet; f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet; h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet; k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : <ul style="list-style-type: none"> - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants; l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la <i>Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics</i>.
--------------------	---

Voir le tableau à la page suivante.

Étude des crédits 2015-2016 Question 12 - Annexe						
Nom du projet informatique (A)	Nature du projet (B)	Montant initial prévu (D)	Opportunité pour du logiciel libre (L)	Sommes dépensées en 2015-2016 (F)	Dépense totale du projet en date du 29 fév 2016 (F)	Pourcentage d'avancement (I)
Projet 2738- Gestion de l'information sur le patrimoine (GIP) –Amélioration de la productivité et de la qualité de l'information	Développement applicatif	334 370 \$	S.O.	86 384 \$	332 002 \$	100%
Projet 2742 - Espace informationnel - gestion des nouveaux indicateurs	Développement applicatif	943 700 \$	S.O.	8 170 \$	693 781 \$	100%
Projet 2746 - Production des déclarations fiscales	Développement applicatif	839 035 \$	S.O.	75 748 \$	904 266 \$	100%
Projet 2759 - Automatisation des essais d'assurance qualité	Développement applicatif	150 000 \$	S.O.	38 852 \$	137 157 \$	100%
Projet 2751 - Avis payeur SAAQ	Développement applicatif	239 767 \$	S.O.	119 708 \$	127 055 \$	65%
Projet 2753 - Admissibilité et gestion des avis de changements (CIS)	Développement applicatif	280 500 \$	S.O.	13 006 \$	299 545 \$	100%
Projet 2767 - Résultat et tarification des déclarations	Développement applicatif	325 568 \$	S.O.	117 394 \$	312 966 \$	100%
Projet 2773 - Traitement de masse	Développement applicatif	931 500 \$	S.O.	788 701 \$	877 381 \$	99%
Projet 2735 - Reconnaissance de caractères	Développement applicatif	165 000 \$	S.O.	145 790 \$	145 790 \$	100%
Projet 2754 - Automatisation des coûts de revient	Développement applicatif	300 000 \$	S.O.	137 131 \$	137 131 \$	72%
Projet 2775 - Investigation	Développement applicatif	566 978 \$	S.O.	216 252 \$	216 252 \$	94%
Projet 2776 - Automatisation des requêtes d'ouverture de régime de protection	Développement applicatif	218 925 \$	S.O.	257 894 \$	257 894 \$	92%
Projet 2777 - Optimisation de la gestion des liquidités	Développement applicatif	776 250 \$	S.O.	481 473 \$	481 473 \$	81%
Projet 2778 - Optimisation des traitements spécialisés du patrimoine	Développement applicatif	941 850 \$	S.O.	703 397 \$	703 397 \$	77%
Projet 2785 - Optimisation des traitements spécialisés liés à la protection des personnes	Développement applicatif	883 590 \$	S.O.	134 738 \$	294 074 \$	57%
Projet 2787 - Effets du passage en phase remise sur les éléments budgétaires	Développement applicatif	155 255 \$	S.O.	124 470 \$	124 470 \$	91%
Projet 2789 - Modulation des visites	Développement applicatif	360 081 \$	S.O.	305 838 \$	305 838 \$	99%
Projet 2790 - Gestion des honoraires	Développement applicatif	320 725 \$	S.O.	176 340 \$	176 340 \$	78%
Projet 2793 - Changements aux mesures et processus fiscaux pour 2015	Développement applicatif	398 001 \$	S.O.	262 192 \$	262 192 \$	72%
Projet 2800 - Mécanisme de conservation des honoraires	Développement applicatif	169 297 \$	S.O.	95 078 \$	95 078 \$	61%
Projet 2801 - Essais automatisés des traitements des honoraires	Développement applicatif	266 276 \$	S.O.	135 028 \$	135 028 \$	54%
Projet 9015 - Surveillance privé (gestion des risques)	Développement applicatif	948 459 \$	S.O.	246 202 \$	358 816 \$	47%
Projet 9024 - Cheminement des réévaluations (nouveau formulaire)	Développement applicatif	513 111 \$	S.O.	294 869 \$	488 949 \$	92%
Projet - PSTI	Développement applicatif	39 619 800 \$	S.O.	226 046 \$	41 595 355 \$	100%

Question 13	<p>Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la photocopie; b) le mobilier de bureau; c) l'ameublement; d) la décoration et l'embellissement; e) le distributeur d'eau de source; f) le remboursement des frais de transport; g) le remboursement des frais d'hébergement; h) le remboursement des frais de repas; i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : <ul style="list-style-type: none"> I. a) au Québec; II. b) à l'extérieur du Québec.
--------------------	---

DÉPENSES POUR LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

a) Photocopie	68 633 \$
b) Mobilier de bureau	5 479 \$
c) Ameublement de bureau	26 130 \$
d) Location ou achat d'encadrement	770 \$
e) Distributeurs d'eau de source	0 \$
f) Frais de transport	170 519 \$
g) Frais d'hébergement	29 331 \$
h) Frais de repas	27 613 \$
i) Frais d'alcool et de fêtes	0 \$
j) Dépenses relatives à la participation à des congrès, colloques et tout type de perfectionnement ou ressourcement (incluant les salaires)	
I.a) au Québec	
Montant pour l'année financière 2015-2016	363 906 \$
II.b) à l'extérieur du Québec	
Montant pour l'année financière 2015-2016	0 \$

Question 14	<p>Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nombre de téléphones cellulaires (« Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés; b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres); c) le nombre de téléavertisseurs utilisés; d) les coûts d'acquisition des appareils; e) le coût d'utilisation des appareils; f) le coût des contrats téléphoniques; g) les noms des fournisseurs; h) le nombre de minutes utilisées; i) les ordinateurs portables; j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés; k) le coût des frais d'itinérance; l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.
--------------------	---

a) Nombre de téléphones cellulaires	232
b) Nombre de tablette électronique utilisé (voir Nb ord. port. utilisé)	
c) Nombre de téléavertisseurs	0
d) Coût d'acquisition des appareils	401,39 \$
e) Coût d'utilisation des appareils	62 433,37 \$
f) Coût mensuel des contrats téléphoniques depuis le 1^{er} avril 2013	
Contrat CSPQ juin 2012-juin 2015 (prolongé jusqu'à 2017) :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Téléphones cellulaires Bell 18,25 \$ / Rogers 9,75 \$ / mois ▪ Blackberry, Samsung Galaxy SII LTE et iPhone Rogers 29,75 \$ / mois 	
Contrat CSPQ janvier 2016 -juin 2025 :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Téléphones cellulaires Rogers 9,20 \$ / mois ▪ Samsung Galaxy S2, S3, S4 et iPhone Rogers 33,90 \$ / mois 	
g) Noms des fournisseurs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Depuis le 1^{er} avril 2013, le Curateur public a adhéré au regroupement d'achats du CSPQ et les fournisseurs désignés sont la firme Rogers Wireless et Bell (pour les téléphones cellulaires pour les régions éloignées). ▪ Depuis le 18 janvier 2016, le Curateur public a adhéré au regroupement d'achats du CSPQ et les fournisseurs désignés sont la firme Rogers Wireless et Telus (pour les téléphones cellulaires pour les régions éloignées). 	
h) Nombre de minutes utilisées	652 344
i) Ordinateurs portables	60 903,40 \$
j) Nombre d'ordinateurs portables utilisés (incluant tablette élect.)	188
k) Coût des frais d'itinérance	194,74 \$

l) Coût de résiliation

250 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Curateur public en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. (art. 4 paragraphe 25).

<p>Question 15</p>	<p>a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.</p> <p>b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.</p> <p>c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.</p> <p>d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.</p> <p>e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.</p> <p>f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.</p> <p>g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.</p> <p>h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.</p>
---------------------------	--

Question 15	<p>i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.</p> <p>j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).</p> <p>k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.</p> <p>l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.</p> <p>m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).</p> <p>n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.</p> <p>o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.</p> <p>p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.</p>
--------------------	--

Pour l'année financière 2015-2016

a) et b) Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)

Voir les tableaux ci-joints.

c) Le nombre total de jours de maladie pris par le personnel

4 988 jours de maladie payés à 100 %

d) Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congés maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus

**moins de 10 jours = 279 personnes
de 10 à 50 jours = 243 personnes
de 50 à 100 jours = 83 personnes
100 jours et plus = 56 personnes**

e) Le nombre total d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.)

Voir le tableau ci-joint.

f) Le nombre total de jours de vacances pris par le personnel

12 899 jours de vacances

g) Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus

**moins de 10 jours = 326 personnes
de 10 à 50 jours = 198 personnes
de 50 à 100 jours = 9 personnes
100 jours et plus = 2 personnes**

h) Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

i) Le nombre et la répartition par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels) qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1^o de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

j) L'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions)

Voir les tableaux ci-joints.

k) L'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir

Voir les tableaux ci-joints.

l) Le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie

Voir les tableaux ci-joints.

m) Le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions)

Voir les tableaux ci-joints.

n) Le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

o) Le nombre d'employés permanents et temporaires

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

p) Le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

FICHE SYNTHÈSE

Question 15_a_b													
Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour 2015-2016													
Répartition par tranches d'âge	Catégories	Moins de 35 ans					35 ans et plus						
		Femmes		Hommes		Total		Femmes		Hommes		Total	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
	Aucune catégorie	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Personnel d'encadrement	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	15	2,7%	18	3,2%	33	5,9%
	Professionnels	47	44,3%	18	17,0%	65	61,3%	186	33,0%	83	14,7%	269	47,8%
	Fonctionnaires	31	29,2%	10	9,4%	41	38,7%	196	34,8%	65	11,5%	261	46,4%
	Total	78	73,6%	28	26,4%	106	100,0%	397	70,5%	166	29,5%	563	100,0%
	Proportion par tranche d'âge	15,8%					84,2%						

Note : Données fournies par le système SAGIR

FICHE SYNTHÈSE

Question 15_a_b		Le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, des anglophones, des autochtones, des autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour 2015-2016														
Répartition par tranches d'âge		Moins de 35 ans						35 ans et plus								
		Personnes handicapées		Communautés culturelles		Anglophones		Autochtones		Personnes handicapées		Communautés culturelles		Anglophones		Autochtones
Catégories	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Aucune catégorie	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Personnel d'encadrement	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%
Professionnels	0	0,0%	14	2,1%	1	0,1%	14	2,1%	1	0,1%	32	4,8%	5	0,7%	0	0,0%
Fonctionnaires	0	0,0%	14	2,1%	0	0,0%	14	2,1%	0	0,0%	88	13,2%	0	0,0%	3	0,4%
Total	0	0,0%	28	4,2%	1	0,1%	28	4,2%	1	0,1%	120	18,0%	5	0,7%	3	0,4%

Note : Données fournies par le système SAGIR

FICHE SYNTHÈSE

Question 15_a_b	Total du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, des anglophones, des autochtones et des communautés culturelles en poste au Curateur public du Québec pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), toutes tranches d'âge confondues, pour 2015-2016											
	Femmes		Hommes		Personnes handicapées		Communautés culturelles		Anglophones		Autochtones	
Répartition par groupes	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Catégories												
Aucune catégorie	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Personnel d'encadrement	15	2,2%	18	2,7%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Professionnels	233	34,8%	101	15,1%	6	0,9%	46	6,9%	6	0,9%	1	0,1%
Fonctionnaires	227	33,9%	75	11,2%	6	0,9%	102	15,2%	0	0,0%	3	0,4%
Total	475	71,0%	194	29,0%	13	1,9%	148	22,1%	6	0,9%	4	0,6%

Note : Données fournies par le système SAGIR

FICHE SYNTHÈSE

Curateur public du Québec

Question 15 e)- Heures supplémentaires

Question 15 e) - Total des heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, congés) pour l'exercice budgétaire 2015-2016 et le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

Objet	Catégories de personnel	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Total
Heures effectuées	Cadres et hors-cadre	N/A												
	Professionnels	701,69	766,13	748,18	552,62	643,26	627,42	705,76	741,58	422,88	567,08	555,18	153,75	7 185,53
TOTAL HRS	Personnel bureau et techniciens	483,32	395,20	160,89	204,45	179,21	233,21	174,00	258,60	298,85	358,87	517,21	216,72	3 480,53
		1 185,01	1 161,33	909,07	757,07	822,47	860,63	879,76	1 000,18	721,73	925,95	1 072,39	370,47	10 666,06
Heures payées	Cadres et hors-cadre	N/A												
	Professionnels	390,77	444,73	434,41	374,5	408,08	322,07	428,39	433,35	330,64	354,68	369,13	142,5	4 433,25
Coût	Nb heures	17 362,04 \$	20 181,70 \$	19 321,94 \$	16 669,31 \$	17 947,75 \$	13 866,16 \$	19 313,43 \$	18 513,75 \$	13 957,78 \$	16 360,77 \$	16 180,94 \$	6 380,64 \$	196 056,21 \$
	Coût total	354,77	270,22	99,41	146,07	129,98	145,57	80,25	159,32	177,29	235,70	302,15	143,48	2 244,21
Coût total	Nb heures	12 736,88 \$	9 594,98 \$	3 773,12 \$	5 407,72 \$	4 927,69 \$	5 486,20 \$	2 912,56 \$	5 696,41 \$	6 582,61 \$	8 849,81 \$	11 836,11 \$	5 587,83 \$	83 391,92 \$
	Coût total	745,54	714,95	533,82	520,57	538,06	467,64	508,64	592,67	507,93	590,38	671,28	285,98	6 677,46
Coût hrs payées	Nb heures	30 098,92 \$	29 776,68 \$	23 095,06 \$	22 077,03 \$	22 875,44 \$	19 352,36 \$	22 225,99 \$	24 210,16 \$	20 540,39 \$	25 210,58 \$	28 017,05 \$	11 968,47 \$	279 448,13 \$
	Coût total	N/A												
Heures compensées en congé	Cadres et hors-cadre	310,92	321,4	313,77	178,12	235,18	305,35	277,37	308,23	92,24	212,4	186,05	11,25	2 752,28
	Professionnels	13 464,42 \$	14 166,56 \$	13 782,07 \$	8 283,10 \$	10 736,20 \$	13 918,33 \$	12 516,33 \$	13 997,12 \$	4 198,66 \$	10 010,64 \$	8 103,70 \$	380,50 \$	123 557,63 \$
Coût total	Nb heures	128,55	124,98	61,48	58,38	49,23	87,64	93,75	99,28	121,56	123,17	215,06	73,24	1 236,32
	Coût total	5 140,65 \$	4 833,58 \$	2 334,09 \$	2 205,78 \$	1 978,16 \$	3 139,15 \$	3 547,30 \$	3 673,90 \$	4 670,85 \$	4 558,53 \$	8 281,08 \$	2 947,63 \$	47 310,70 \$
Hrs totales compensées	Nb heures	439,47	446,38	375,25	236,50	284,41	392,99	371,12	407,51	213,80	335,57	401,11	84,49	3 988,60
	Coût hrs compensées	18 605,07 \$	19 000,14 \$	16 116,16 \$	10 488,88 \$	12 714,36 \$	17 057,48 \$	16 063,63 \$	17 671,02 \$	8 869,51 \$	14 569,17 \$	16 384,78 \$	3 328,13 \$	170 868,33 \$
COÛT TOTAL	Nb heures	48 703,99 \$	48 776,82 \$	39 211,22 \$	32 565,91 \$	35 589,80 \$	36 409,84 \$	38 289,62 \$	41 881,18 \$	29 409,90 \$	39 779,75 \$	44 401,83 \$	15 296,60 \$	450 316,46 \$
	Coût total													

N/A = non applicable

Note : Données fournies par SAGIP en date du 2016-03-18

Le nombre d'employés ayant effectué des heures supplémentaires n'a pas été comptabilisé, par conséquent le coût moyen par employé n'est pas disponible.

FICHE SYNTHÈSE

Question 15 J Effectifs réguliers du Curateur public pour 2015-2016 (personnel en place) par territoire habituel de travail						
Région no	Objet	Personnel d'encadrement	Professionnels	Personnel de bureau	Techniciens et assimilés	Total
01	Bas Saint-Laurent (Rimouski)	0	4	0	0	4
02	Saguenay/Lac-Saint-Jean	0	5	0	0	5
03	Capitale-Nationale	3	26	6	15	50
04	Mauricie (Trois-Rivières)	0	5	0	0	5
05	Estrie (Sherbrooke)	0	8	1	3	12
06	Montréal	25	214	54	107	400
07	Outaouais (Gatineau)	0	3	0	0	3
08	Abitibi-Témiscamingue (Rouyn)	0	2	0	0	2
15	Laurentides (Saint-Jérôme)	3	20	6	17	46
16	Montérégie (Longueuil)	2	12	4	15	33
17	Centre-du-Québec (Victoriaville)	0	3	0	2	5
	Total	33	302	71	159	565

Personnel d'encadrement incluant les trois postes appartenant aux emplois supérieurs.

Note: Données fournies par SAGIR en date du 2016-02-29

	Question 15 J	Page 1 de 1
--	---------------	-------------

FICHE SYNTHÈSE

Question 15 J Effectifs réguliers du Curateur public pour 2014-2015 (personnel en place) par territoire habituel de travail						
Région no.	Objet	Personnel d'encadrement	Professionnels	Personnel de bureau	Techniciens et assimilés	Total
01	Bas Saint-Laurent (Rimouski)	0	4	0	0	4
02	Saguenay/Lac-Saint-Jean	0	5	0	0	5
03	Capitale-Nationale	3	26	6	16	51
04	Mauricie (Trois-Rivières)	0	4	0	0	4
05	Estrie (Sherbrooke)	0	6	0	3	9
06	Montréal	24	212	53	100	389
07	Outaouais (Gatineau)	0	1	0	0	1
08	Abitibi-Témiscamingue (Rouyn)	0	2	0	0	2
15	Laurentides (Saint-Jérôme)	3	23	5	16	47
16	Montérégie (Longueuil)	3	16	3	13	35
17	Centre-du-Québec (Victoriaville)	0	3	0	1	4
	Total	33	302	67	149	551

Personnel d'encadrement incluant les trois postes appartenant aux emplois supérieurs.

Note: Données fournies par SAGIR en date du 2015-03-31

FICHE SYNTHÈSE

Question 15 J Effectifs réguliers du Curateur public pour 2013-2014 (personnel en place) par territoire habituel de travail						
Région no.	Objet	Personnel d'encadrement	Professionnels	Personnel de bureau	Techniciens et assimilés	Total
01	Bas Saint-Laurent (Rimouski)	0	4	0	0	4
02	Saguenay/Lac-Saint-Jean	0	5	0	0	5
03	Capitale-Nationale	2	26	7	12	47
04	Mauricie (Trois-Rivières)	0	4	0	0	4
05	Estrie (Sherbrooke)	0	5	1	2	8
06	Montréal	28	216	50	106	400
07	Outaouais (Gatineau)	0	1	0	0	1
08	Abitibi-Témiscamingue (Rouyn)	0	2	0	0	2
15	Laurentides (Saint-Jérôme)	3	22	6	15	46
16	Montérégie (Longueuil)	3	19	3	12	37
17	Centre-du-Québec (Victoriaville)		3	0	1	4
	Total	36	307	67	148	558

Personnel d'encadrement incluant les deux postes appartenant aux emplois supérieurs.

Note: Données fournies par SAGIR en date du 2014-03-31

FICHE SYNTHÈSE

Question 15 k) et l) - Employés bénéficiant en 2015-2016 d'un traitement additionnel pour complexité et employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu						
Objet	Aucune catégorie	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Ouvriers	Total
k) Employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche accomplie	0	0	54	1	0	55
l) Employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie	0	0	8	6	0	14

Note (1) : Données fournies par SAGIP en date du 2016-03-18

FICHE SYNTHÈSE

Question 15 - Employés bénéficiant en 2014-2015 d'un traitement supplémentaire pour complexité et employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu						
Objet	Aucune catégorie	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Ouvriers	Total
k) Employés bénéficiant d'un traitement supplémentaire en raison de la complexité de la tâche accomplie	0	0	76	1	0	77
l) Employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie	0	0	8	4	0	12

Note (1) : Données fournies par SAGIP en date du 2015-03-31

FICHE SYNTHÈSE

Question 15 - Employés bénéficiant en 2013-2014 d'un traitement supplémentaire pour complexité et employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu						
Objet	Aucune catégorie	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Ouvriers	Total
k) Employés bénéficiant d'un traitement supplémentaire en raison de la complexité de la tâche accomplie	0	0	64	0	0	64
l) Employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie	0	0	11	6	0	17

Note (1) : Données fournies par SAGIP en date du 2014-03-07

FICHE SYNTHÈSE

Question 15 M - Effectifs réguliers et occasionnels du Curateur public pour 2015-2016 par territoire habituel de travail.				
Objet	Personnel d'encadrement *	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Total
Montréal (06)	25	231	218	474
Capitale-Nationale (03)	3	33	28	64
Saguenay/Lac-Saint-Jean (02)	0	5	0	5
Bas Saint-Laurent (Rimouski) (01)	0	4	0	4
Laurentides (Saint-Jérôme) (15)	3	21	29	53
Mauricie (Trois-Rivières) (04)	0	5	0	5
Abitibi-Témiscamingue (Rouyn) (08)	0	3	0	3
Outaouais (Gatineau) (07)	0	3	0	3
Montérégie (Longueuil) (16)	2	17	21	40
Estrie (Sherbrooke) (05)	0	9	4	13
Centre-du-Québec (Victoriaville) (17)	0	3	2	5
Total	33	334	302	669

* Incluant le poste du dirigeant d'organisme

FICHE SYNTHÈSE

Question 15 M - Effectifs réguliers et occasionnels du Curateur public pour 2014-2015 par territoire habituel de travail.				
Objet	Personnel d'encadrement *	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Total
Montréal (06)	24	233	218	475
Capitale-Nationale (03)	3	31	29	63
Saguenay/Lac-Saint-Jean (02)	0	6	0	6
Bas Saint-Laurent (Rimouski) (01)	0	4	0	4
Laurentides (Saint-Jérôme) (15)	3	24	26	53
Mauricie (Trois-Rivières) (04)	0	4	0	4
Abitibi-Témiscamingue (Rouyn) (08)	0	2	0	2
Outaouais (Gatineau) (07)	0	1	0	1
Montréal (Longueuil) (16)	3	20	20	43
Estrie (Sherbrooke) (05)	0	8	4	12
Centre-du-Québec (Victoriaville) (17)	0	3	2	5
Total	33	336	299	668

* Incluant le poste du dirigeant d'organisme

FICHE SYNTHÈSE

Question 15 M - Effectifs réguliers et occasionnels du Curateur public pour 2013-2014 par territoire habituel de travail.					
Objet	Personnel d'encadrement *	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Total	
Montréal (06)	28	236	205	469	
Capitale-Nationale (03)	2	32	27	61	
Saguenay/Lac-Saint-Jean (02)	0	7	0	7	
Bas Saint-Laurent (Rimouski) (01)	0	4	0	4	
Laurentides (Saint-Jérôme) (15)	3	23	27	53	
Mauricie (Trois-Rivières) (04)	0	4	1	5	
Abitibi-Témiscamingue (Rouyn) (08)	0	2	0	2	
Outaouais (Gatineau) (07)	0	1	1	2	
Montérégie (Longueuil) (16)	3	25	20	48	
Estrie (Sherbrooke) (05)	0	6	4	10	
Centre-du-Québec (Victoriaville) (17)	0	3	2	5	
Total	36	343	287	666	

* Incluant le poste du dirigeant d'organisme
Données fournies par le plan d'effectif 2013-2014

Question 16	<ul style="list-style-type: none"> a) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2014-2015 et en 2015-2016, incluant le total et la ventilation des indemnités versées; b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines; c) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2016-2017 et 2017-2018 et les indemnités de retraites qui seront versées; d) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.
--------------------	---

a) Nombre de départs à la retraite en 2014-2015 et 2015-2016 :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

b) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines :

2015-2016 : 10

c) Nombre de départs à la retraite prévus pour 2016-2017 : 14

Nombre de départs à la retraite prévus pour 2017-2018 : 2

Indemnités de retraite à verser : aucune indemnité de départ ne sera versée.

d) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats :

Au cours de l'année 2015-2016, le Curateur public du Québec a embauché neuf ex-employés retraités pour un contrat de onze semaines, conformément aux règles gouvernementales en vigueur.

Question 17	<p>Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2015-2016 en indiquant pour chacun d'eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'emplacement de la location; b) la superficie totale pour chaque local loué; c) la superficie totale réellement occupée; d) la superficie inoccupée; e) le coût de location au mètre carré; f) le coût total de ladite location; g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; h) la durée du bail; i) le propriétaire de l'espace loué; j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.
--------------------	--

Aucun projet d'aménagement n'a été réalisé au Curateur public depuis le 1^{er} avril 2014.

Liste des baux pour les espaces loués

MONTREAL - 600, boul. René-Lévesque Ouest (Siège social) (Propriétaire : Complexe 600 RLO S.E.C.)	
Superficie locative en mètre carré	9 925,51
Coût annuel	2 492 924,63 \$
Durée Renouvellement / Préavis	10 ans Annuel / 24 mois

MONTREAL - 1425, boul. René-Lévesque Ouest (entrepôt) (Propriétaire : Complexe 1425 RLO S.E.C.)	
Superficie locative en mètre carré	403,12
Coût annuel	50 439,84 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Prolongation 1an Annuel / 12 mois

QUÉBEC - 400 boul. Jean-Lesage (Direction territoriale – Région Est) (Propriétaire : Édifice Les Façades Inc.)	
Superficie locative en mètre carré	2 103,48
Coût annuel	300 107,06 \$
Durée Renouvellement / Préavis	6 ans 8 mois Annuel / 12 mois

TROIS-RIVIERES – 25, Rue Des Forges, 3^e étage (Point de service – Région Nord) (Propriétaire : Développement Olymbec inc.)	
Superficie locative en mètre carré	429,45
Coût annuel	55 703,23 \$
Durée Renouvellement / Préavis	5 ans Mensuel / 6 mois

LONGUEUIL – 201, Place Charles-Lemoyne (Direction territoriale – Région Sud) (Propriétaire : SQI)	
Superficie locative en mètre carré	1 235,13
Coût annuel	178 517,70 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Aucune, propriété de la SIQ

SAINT-JEROME – 222, rue Saint-Georges (Direction territoriale – Région Nord) (Propriétaire : SQI)	
Superficie locative en mètre carré	1 694,37
Coût annuel	250 216,45 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Aucune, propriété de la SIQ

RIMOUSKI – 337, Rue Moreault (Point de service – Région Est) (Propriétaire : SQI)	
Superficie locative en mètre carré	158,25
Coût annuel	25 976,06 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Aucune, propriété de la SIQ
SHERBROOKE – 200, rue Belvédère Nord (Point de service – Région Sud) (Propriétaire : 2423-5632 Québec Inc.)	
Superficie locative en mètre carré	354,46
Coût annuel	111 436,27 \$
Durée Renouvellement / Préavis	30 ans Annuel / 12 mois
CHICOUTIMI – 227, rue Racine Est (Point de service – Région Est) (Propriétaire : SQI)	
Superficie locative en mètre carré	190,24
Coût annuel	34 536,70 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Aucune, propriété de la SIQ
ROUYN-NORANDA – 255, avenue Principale (Point de service – Région Nord) (Propriétaire : Développement Tétra Inc.)	
Superficie locative en mètre carré	121,06
Coût annuel	20 191,58 \$
Durée Renouvellement / Préavis	En négociation Annuel / 12 mois
GATINEAU – 16, rue Impasse de la Gare-Talon (Point de service - Région Nord) (Propriétaire : 102662 Canada Inc.)	
Superficie locative en mètre carré	149,71
Coût annuel	39 625,30 \$
Durée Renouvellement / Préavis	3 ans Annuel / 6 mois
VICTORIAVILLE – 62, rue Saint-Jean-Baptiste (Point de service - Région Sud) (Propriétaire : SQI)	
Superficie locative en mètre carré	220,97
Coût annuel	25 108,60 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Aucune, propriété de la SIQ
MONTREAL – 1155, boul. Robert-Bourassa (P.S.T.I.) (Propriétaire : 4010205 Canada Inc.)	
Superficie locative en mètre carré	1 029,25
Coût annuel	239 239,25 \$
Durée Renouvellement / Préavis	2 ans Annuel / 6 mois
MONTREAL – 454, Place Jacques-Cartier (Direction territoriale – Région Centre) (Propriétaire : Édifice Le Coin Inc.)	
Superficie locative en mètre carré	2 303,79
Coût annuel	445 036,35 \$
Durée Renouvellement / Préavis	En négociation Annuel / 12 mois

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels.
(art. 4 paragraphe 27)

Question 18	<p>Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2015-2016, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la ou les dates des travaux;b) les coûts;c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
--------------------	---

Il n'y a pas eu de travaux de cet ordre au Curateur public du Québec en 2015-2016.

Question 19	<p>Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2015-2016, en indiquant pour chaque individu :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;b) le titre de la fonction;c) l'adresse du port d'attache;d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;e) la prime de départ versée, le cas échéant;f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;h) la description de tâches;i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2015-2016;j) le nombre total d'employés au cabinet;k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2014-2015 et 2015-2016;l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
--------------------	---

Cette question ne concerne pas le Curateur public du Québec.

Question 20	Liste des sommes d'argent versées en 2015-2016 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne; b) la circonscription électorale; c) le montant attribué; d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
--------------------	--

Le Curateur public du Québec n'a versé aucune somme d'argent au cours de l'année financière 2015-2016 à titre discrétionnaire.

Question 21	<p>Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom de la personne;b) le poste occupé;c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;e) la date de l'assignation hors structure;f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
--------------------	--

Il n'y a pas de personnel hors structure rémunéré par le Curateur public et qui n'occupe aucun poste.

Question 22	Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : a) le poste initial; b) le salaire; c) le poste actuel, s'il y a lieu; d) la date de la mise en disponibilité; e) les prévisions pour 2016-2017.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 23	<p>Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2015-2016, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé et en ventilant :</p> <ul style="list-style-type: none">a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);b) prévisions pour 2016-2017;c) par catégorie d'âge.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 24	<p>Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom de la personne;b) le poste occupé et le nom de l'organisme;c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;d) l'assignation initiale;e) l'assignation actuelle;f) la date de l'assignation hors structure;g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
--------------------	--

Il n'y a pas de personnel rémunéré par le Curateur public et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

Question 25	<p>Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2015-2016, en précisant pour chaque abonnement :</p> <p>a) coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service;</p> <p>Ventiler le montant total par catégories.</p>
--------------------	--

Titre	Fournisseur	Quantité	Coût unitaire \$
Accès à l'information & PRP	Wolters Kluwer	1	1 012,20
Accès à l'information	Éditions Yvon Blais	2	367,89
Code civil du Québec	Éd. Wilson & Lafleur	2	73,50
Code de procédure civile	Éd. Wilson & Lafleur	2	73,50
Développement humain, changement social	EBSCO	1	95,00
Eureka	CEDROM-SNi inc.	1	10 230,08
Gestion: revue internationale	EBSCO	1	75,94
Guide COM et Guide Médias	Infopresse	1	49,99
Intervention	EBSCO	1	66,00
Journal de Montréal	Journal de Montréal	1	135,20
La Presse	La Presse	1	27,65
Le bel âge	EBSCO	1	32,95
Le Courrier parlementaire	Le Courrier parlementaire	1	1 897,09
Le Devoir	Le Devoir	2	200,72
Le Point en administration santé	Éditions Le Point	1	80,43
Les affaires	EBSCO	1	94,99
Magazine Équilibre	ACSM – Montréal	1	40,00
Profession Santé	EBSCO	1	99,00
Protégez-vous	EBSCO	1	62,00
Québec Science	EBSCO	1	47,00
Revue canadienne du vieillissement	Association canadienne de gérontologie	1	229,17
Revue de droit de Mc Gill	EBSCO	1	107,62
Revue de la protection des mineurs et des adultes	Schulthess	1	202,46
Revue du Notariat	Chambre des notaires	1	95,95
Santé mentale au Québec	EBSCO	1	54,50
The Gazette	The Gazette	1	404,76
Vie & vieillissement	Association québécoise de gérontologie	1	90,00
Vivre ensemble	EBSCO	1	71,57
	Total général :		16 732,77

Question 26	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
--------------------	---

Aucune somme n'a été déboursée par le Curateur public du Québec à cet égard.

Question 27	<p>Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom du site Web; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; c) les coûts de construction du site; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de «hits»); g) la fréquence moyenne de mise à jour; h) le responsable du contenu sur le site.
--------------------	--

a) le nom du site Web

Curateur public du Québec

www.curateur.gouv.qc.ca

b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site

RNC Média

c) les coûts de construction du site

Le site a été créé en 2001-2002 pour 16 000 \$.

d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour

En 2015-2016, aucune dépense n'a été engagée pour l'hébergement, l'entretien et la mise à jour du site Web.

e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement)

En 2015-2016, aucune modernisation ou refonte du site Web n'ont été effectuées.

f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits »)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude de crédits.

g) la fréquence moyenne de mise à jour

- 20 fois par mois
- Quotidiennement (bases de données)

h) le responsable du contenu sur le site

M^{me} Nathalie Gilbert, Direction des communications, Curateur public du Québec

Question 28	<p>Nominations, pour 2015-2016, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:</p> <ul style="list-style-type: none">a) la liste;b) le nom de la personne;c) les mandats de chacune de ces personnes;d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;e) le résultat du travail effectué;f) les échéances prévues;g) les sommes impliquées.
--------------------	--

Voir la réponse à la question 7.

Question 29	Pour 2015-2016, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.
--------------------	--

Cette question ne concerne pas le Curateur public du Québec.

Question 30	<p>Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2014-2015 et 2015-2016:</p> <ul style="list-style-type: none">a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;c) le nombre total de demandes reçues;d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.
--------------------	---

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel de gestion 2015-2016 du Curateur public du Québec.

Question 31	<p>La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le coût (déplacements, etc.);b) le nombre de ressources affectées;c) le nombre de rencontres;d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;e) l'objet;f) les dates.
--------------------	---

Cette question ne concerne pas le Curateur public du Québec.

Question 32	Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 33	La liste des ententes et leur nature, signées en 2015-2016 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes.

Question 34	Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 35	L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevance, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2016-2017.
--------------------	---

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au Rapport annuel de gestion 2015-2016 du Curateur public.

Question 36	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2015-2016 et les prévisions 2016-2017.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 37	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017 et 2017-2018, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
--------------------	---

Le Curateur public du Québec ne reçoit aucune somme d'argent du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement.

Question 38	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.
--------------------	---

Durant l'année financière 2015-2016, un montant de 60 171 \$ a été versé pour des bonis pour rendement exceptionnel.

Question 39	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
--------------------	--

Aucune prime de départ ou montant pour bris de contrat ont été versé en 2015-2016.

Question 40	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2015-2016 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 41	<p>Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :</p> <ul style="list-style-type: none">a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
--------------------	---

Il n'y a pas de cadre ou de dirigeant au Curateur public du Québec qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

Question 42	<p>Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :</p> <ul style="list-style-type: none">a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;b) fournir la liste des salaires versés.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif.

Question 43	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
--------------------	---

Comité de placement

Le comité de placement est formé de trois personnes. Les membres de ce comité sont :

- M^{me} Louise Charrette
- M^{me} Suzanne Côté
- M. Michel Toupin

Mandat

Institué en vertu de la Loi sur le curateur public (art. 46), ce comité a pour mandat de conseiller le Curateur public en matière de placement des biens dont ce dernier assume l'administration.

Honoraires

Comme les membres du comité de placement ne sont pas des employés rémunérés du secteur public québécois, ils reçoivent, en vertu du décret 1168-98 du 9 septembre 1998, des honoraires de 250 \$ par réunion. Ils peuvent également réclamer leurs frais de déplacement selon les barèmes établis en vertu de la Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics (Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1, a. 26)).

Comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées

Le comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées est formé de six personnes. Les membres de ce comité sont :

- M. Paul-Antoine Beaudoin
- M^{me} Nathalie Drouin
- M^{me} Sarita Israël
- M^{me} Yvette Lajeunesse
- M. Jocelin Lecomte
- M. Alain Legault

Mandat

Institué en vertu de la Loi sur le curateur public (art. 17.1), ce comité a pour mandat général de conseiller le Curateur public en matière de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées.

Honoraires

Puisque tous les membres du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées sont des employés rémunérés du secteur public québécois, ils ne reçoivent pas la rémunération de 250 \$ par réunion qui est prévue dans le décret 753-2000 du 15 juin 2000. Toutefois, ils peuvent réclamer leurs frais de déplacement selon les barèmes établis en vertu de la Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents (C.T. 194603 du Conseil du trésor).

Comité d'audit

Le comité d'audit est formé de cinq personnes et présidé par le curateur public. Les membres de ce comité sont :

- M. Jacques Bisson
- M^{me} Diane Leblanc
- M^{me} Christiane Lecompte
- M^{me} Marjolaine Loiseau

Mandat

Le comité d'audit est institué par le curateur public pour l'appuyer dans le suivi des processus et des systèmes de gouvernance, de contrôle et de reddition de comptes. Le mandat du comité consiste à offrir un regard objectif en formulant des observations et des conseils sur des enjeux liés à la gouvernance, aux risques, aux contrôles, aux exigences réglementaires et, enfin, à la qualité de l'information, de la surveillance et de la reddition de comptes qu'effectue la haute direction.

Honoraires

Les honoraires des membres du comité d'audit sont déterminés par le Curateur public du Québec. Actuellement, tous les membres externes reçoivent des honoraires de 250 \$ par réunion. Ils peuvent également réclamer leurs frais de déplacement selon les barèmes établis en vertu de la Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honorer par des organismes publics (Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1, a. 26)).

Question 44	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
--------------------	--

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Question 45	Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2015-2016 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2016-2017. Pour chacun de ces programmes existants en 2015-2016, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 46	Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 47	Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 48	Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

Question 49	Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

Question 50	Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

Question 51	Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

Question 52	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques (Fonds vert).

Question 53	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles).

Question 54	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

Question 55	<p>Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.</p> <p>Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.</p> <p>Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e); c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; d) le montant accordé; e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; f) les motifs de la demande; g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats <p>Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.</p>
--------------------	---

Le montant initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca>.

Question 56	<p>Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 :</p> <p>a) la dépense totale (opération et capital); b) les grands dossiers en cours; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques; d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.</p>
--------------------	---

La dépense totale (opération et capital) en informatique

La dépense totale d'opération du Curateur public au 31 mars 2016 en ressources informationnelles se ventile comme suit :

	Dépenses¹ 2015-2016
Dépenses d'opération au 31 mars 2016 :	2 464 946 \$ ²
Salaires de fonctionnement au 31 mars 2016 :	2 535 982 \$
Total des dépenses d'opération :	5 000 928 \$

La dépense totale en capital du Curateur public au 31 mars 2016 pour ses investissements en ressources informationnelles se ventile comme suit :

Projets capitalisables :	5 597 960 \$
Acquisitions :	1 487 235 \$ ³
Passif imputé :	522 490 \$
Total des dépenses en capital :	7 607 685 \$

Les grands dossiers en cours

La liste des projets en ressources informationnelles en cours au Curateur public est disponible sur le tableau de bord gouvernemental sur l'état de santé des projets (<http://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>).

Le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

Se référer à la réponse fournie à la question n°11 pour les informations relatives aux contrats en informatique.

1 Dépenses réelles au 29 février 2016 auxquelles sont ajoutées les données provisoires disponibles au 31 mars 2016.
2 En 2014-2015 la dépense d'opération a été de 1,8 M \$. En 2015-2016, la dépense est plus élevée de 650 k\$ due aux activités d'évolution et d'entretien de la solution PSTI dont le projet a pris fin le 30 avril 2015.
3 En 2014-2015, plusieurs acquisitions ont été reportées pour dégager les budgets d'immobilisation du Curateur public nécessaires à la terminaison de la PSTI. La dépense en acquisition avait été limitée à 547 k\$. En 2015-2016, les acquisitions ont été de 1,5 M \$, notamment pour le remplacement du système de téléphonie (IP) et des serveurs.

Question 57	<p>a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.</p> <p>b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.</p>
--------------------	--

a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

b) Aucune indemnité de retraite n'a été versée en 2015-2016.

Question 58	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadre, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.
--------------------	---

Voir les réponses aux sous-questions c) et f) de la question 15.

Question 59	<p>Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none">a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels. <p>Fournir les prévisions pour 2016-2017.</p>
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 60	Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2015-2016 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.
--------------------	---

L'information sera présentée au Rapport annuel de gestion 2015-2016 du Curateur public du Québec.

Question 61	<p>Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 et 2015-2016 en indiquant pour chacun :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le sujet;b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;c) les coûts reliés à sa réalisation;d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. <p>Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.</p>
--------------------	--

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Question 62	<p>Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2014-2015 et 2015-2016, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la dépense totale relative au paiement des cotisations; b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation; c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.
--------------------	--

	2015-2016	2014-2015
Barreau du Québec	43 416\$	47 342\$
Chambre des notaires du Québec	2 267\$	3 523\$
Total	45 683\$	50 865\$